



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.551
26 octobre 2000

Original : FRANÇAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante et unième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 551^{ème} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 6 octobre 2000, à 10 heures

Président : M. KHORRAM (République islamique d'Iran)

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SÉSSION DU COMITÉ
EXÉCUTIF

DÉCLARATION DE CLÔTURE DE LA HAUT-COMMISSAIRE

CLÔTURE DE LA SESSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 40.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (document sans cote distribué en séance)

1. M. ALFELD (Rapporteur) remercie les délégations qui, par l'esprit de dialogue et de coopération dont elles ont fait preuve, ont permis d'aboutir à un consensus sur les décisions et les conclusions figurant dans le projet de rapport. Appelant l'attention des participants sur la décision relative à la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2000-2001, il précise que quatre pays, à savoir l'Arménie, la Géorgie, le Guatemala et le Rwanda, ont été ajoutés à la liste figurant au paragraphe 31.

2. Le projet de rapport sur la cinquante et unième session du Comité exécutif est adopté.

DÉCLARATION DE CLÔTURE DE LA HAUT-COMMISSAIRE

3. Mme OGATA (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) remercie les délégations qui ont présenté leurs condoléances à la suite de l'assassinat de fonctionnaires du HCR au Timor oriental et en Guinée et se dit réconfortée par le fait que l'ensemble des délégations ont insisté sur la nécessité d'assurer une meilleure protection de tous les travailleurs humanitaires. En dépit de la diversité des thèmes abordés, certains sujets de préoccupation communs à tous ont été mis en évidence, notamment les liens entre les conflits et les crises de réfugiés, la relation complexe entre l'asile, les migrations et la traite d'êtres humains ainsi que la nécessité d'agir vite lorsque des vies humaines sont en jeu. À cet égard, Mme Ogata se réjouit de constater que nombre de délégations sont d'accord avec elle sur la nécessité de renforcer et d'améliorer la capacité de préparation et de réponse du HCR face à des crises humanitaires de plus en plus complexes. De même, les réactions des délégations au processus de consultations mondiales ont été très positives et le HCR a pris note des nombreuses suggestions constructives concernant la structure et la portée de ces consultations, qui permettront de redynamiser le régime de protection internationale. Mme Ogata est d'avis que ce processus de consultations doit reposer sur un ordre du jour bien défini, des objectifs concrets et un calendrier précis.

4. En ce qui concerne les solutions, il existe un consensus sur le fait que le retour librement consenti constitue la meilleure solution pour la plupart des réfugiés. Aussi faut-il rapidement saisir les possibilités qui sont aujourd'hui offertes pour assurer des rapatriements, comme en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, ou pour asseoir la paix, comme au Burundi, dans la Corne de l'Afrique et ailleurs. Cela étant, le retour librement consenti n'est pas la seule solution durable et beaucoup de délégations ont souligné le rôle important de la réinstallation comme stratégie globale. Sans doute faut-il y voir une prise de conscience accrue du fait que les crises de réfugiés qui s'éternisent ne servent les intérêts de personne.

5. Les débats ont fait apparaître les préoccupations suscitées par l'insécurité dans les zones d'accueil des réfugiés et un consensus s'est dégagé sur la nécessité de protéger non seulement les réfugiés mais aussi les travailleurs humanitaires. Il ne faut pas non plus que la population locale ait à souffrir de la présence, parmi les réfugiés, de groupes armés ou d'auteurs d'actes de violence. La situation au Timor occidental a montré qu'en négligeant de s'attaquer de manière décisive aux causes de l'insécurité, on fait courir de graves risques aux réfugiés et à la population locale. Certes, les conflits sont à la base des crises des réfugiés, mais celles-ci, lorsqu'elles perdurent, peuvent contribuer à déclencher voire à aggraver des conflits transfrontaliers, comme l'illustre la situation en Afrique de l'Ouest. Au-delà de la prévention des conflits, qui est la

première priorité, la communauté internationale doit donc renforcer les efforts du HCR par un engagement politique, militaire et économique soutenu, de façon à assurer le retour à la stabilité.

6. Plusieurs délégations ont exhorté le HCR à s'en tenir à son mandat et à axer ses efforts sur les activités de base. Cela est plus facile à dire qu'à faire. En effet, la recherche de solutions durables dépend souvent de facteurs allant bien au-delà du mandat et des compétences du HCR. En plus de ses activités opérationnelles, le HCR se trouve dans l'obligation de jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation des efforts de tous les acteurs concernés, notamment dans les domaines de la sécurité, du respect de la légalité, du financement, de la reconstruction, du développement et de la relance économique.

7. Abordant les questions relatives au financement, Mme Ogata dit que de nombreuses délégations ont demandé au HCR de redoubler d'efforts pour hiérarchiser ses activités. Or, la réalité des besoins des réfugiés impose des limites à tout effort de réaffectation de ressources et de réduction des programmes, et ces limites ont été atteintes. La Haut-Commissaire remercie les délégations qui ont fait de nouvelles annonces de contributions, d'autant plus que le HCR reste en proie à une pénurie chronique de ressources. En assurant le financement des activités du HCR de manière plus régulière et plus prévisible, la communauté internationale allègera le lourd fardeau que représente l'entretien des réfugiés pour les pays d'accueil.

8. S'agissant de l'efficacité du Comité exécutif, Mme Ogata estime que des efforts sont nécessaires pour faire de cet organe une instance plus dynamique. En effet, les nombreuses déclarations faites lors de l'examen du thème annuel se ressemblent toutes, alors qu'on devrait s'attendre à une diversité de points de vue et à des échanges animés bien qu'axés sur le même sujet. Elle sensibilisera cependant son successeur à l'importance que revêtent le Comité exécutif et ses organes subsidiaires, qui constituent la première instance internationale où mobiliser intérêt et appui en faveur des réfugiés et des activités du HCR.

9. En conclusion, Mme Ogata rappelle que lorsqu'elle a accepté sa fonction 10 ans auparavant, elle était pleinement consciente des immenses défis qui l'attendaient. Si elle a été en mesure de s'acquitter de sa mission du mieux qu'elle a pu, elle le doit avant tout au soutien extraordinaire des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des ONG. Elle les en remercie très sincèrement et les invite à apporter le même appui et les mêmes encouragements à son successeur.

10. Le PRÉSIDENT rend hommage à Mme Ogata pour son œuvre admirable à la tête du HCR et pour sa défense inlassable de la cause des réfugiés. Il remercie les délégations de l'esprit constructif dont elles ont fait preuve tout au long de la session, qui a pu ainsi se dérouler dans une atmosphère remarquable de sincérité et d'amitié. Pour sa part, il s'engage à œuvrer, durant sa présidence, à la réalisation de deux objectifs qui lui paraissent importants, notamment l'amélioration du dialogue entre le HCR et ses partenaires (États, organisations régionales et internationales, ONG) et la nécessité d'assurer la sécurité de tout le personnel humanitaire.

11. Après les félicitations d'usage, le Président prononce la clôture de la cinquante et unième session du Comité exécutif.

La séance est levée à 11 h 10.
